



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 3 novembre 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2020/35 de la Municipalité, du 17 septembre 2020;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de valider les mesures de soutien au commerce lausannois et au pouvoir d'achat des Lausannois-es ;
2. d'allouer un crédit spécial de fonctionnement de CHF 3'500'000.-, pour l'année 2020 imputé au secrétariat général SGCD de la manière suivante :

1110.301	Traitement	CHF	22'700.-
1110.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	2'300.--
1110.310	Imprimés et fourniture du bureau	CHF	350'000.-
1110.318	Autres prestations de tiers	CHF	112'500.-
1110.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	12'500.-
1110.366	Aides individuelles	CHF	3'000'000.-
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Léonore Porchet et consorts « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local » ;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité de M. Henri Klunge « Quid d'une monnaie locale à Lausanne ? ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi trois novembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :